

TABLE DES MATIÈRES

Introduction..... 7

PREMIÈRE PARTIE TENDANCE VERS L'UNITÉ DE NATURE

TITRE PREMIER UNE RESPONSABILITÉ RIGOUREUSE

CHAPITRE I –

L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Section 1. – L'accomplissement des opérations de crédit ... 28

Sous-section 1 – La responsabilité du banquier à l'égard des créanciers

§1 – A travers l'octroi du crédit 31

I - La faute 32

A - L'octroi du crédit 32

B - La situation du client..... 33

1) La situation financière du client 33

2) La personnalité du client 41

C - La connaissance par le banquier de la situation défavorable à l'octroi du crédit 42

1) Est-il suffisant de prouver la connaissance par le banquier de la situation de son client ? 42

2) Est-il nécessaire de prouver la connaissance par le banquier de la situation de son client ? 43

II – Le dommage et le lien de causalité 47

A - Les créanciers antérieurs au crédit..... 48

B - Les créanciers postérieurs au crédit..... 50

§2 – A travers le contrôle du crédit 51

I – Le contrôle de l'opportunité du crédit..... 51

II – Le contrôle de l'utilisation du crédit 53

A - La responsabilité du banquier pour défaut de contrôle..... 53

<i>B - La responsabilité du banquier pour excès de contrôle</i>	56
1) <i>La responsabilité du banquier à cause des conseils donnés à son client</i>	56
2) <i>Le banquier associé de fait du crédité</i>	58
3) <i>Le banquier dirigeant de droit ou de fait</i>	59
<i>Sous-section II – La responsabilité du banquier à l’égard de la caution</i>	64
§ 1 – <i>L’aggravation de la situation du débiteur principal</i>	64
§ 2 – <i>Le cautionnement disproportionné par rapport aux ressources de la caution</i>	67
S II – La police bancaire	69
§ 1. <i>La fonction de police relative à l’ouverture du compte</i>	69
I – <i>La faute</i>	69
II – <i>Préjudice et lien de causalité</i>	74
§ 2. <i>La fonction de police relative à l’émission de chèques sans provision</i>	76
A – <i>Le cas du chèque d’un montant inférieur ou égal à vingt dinars</i>	77
B – <i>Le cas du chèque d’un montant supérieur à vingt dinars</i> ..	78
1) <i>La responsabilité prévue par l’art. 412 bis C Com</i>	79
2 – <i>La responsabilité de droit commun</i>	82
Section 3 – L’obligation de contracter	84
<i>Sous-section 1. L’obligation du banquier de fournir ses services</i>	84
§ 1 – <i>Sur le plan délictuel</i>	86
§ 2 – <i>Sur le plan contractuel</i>	89
<i>Sous-section 2. L’obligation du banquier de maintenir ses services</i>	91
§ 1 – <i>Le maintien forcé des services bancaires pendant la période d’observation</i>	92
§ 2 – <i>Le maintien forcé des services bancaires à l’issue de la procédure</i>	100
I – <i>Le plan de continuation</i>	100
A) <i>Le cas où le plan comporte un engagement du banquier de maintenir ses concours</i>	100
B) <i>Le cas où le plan ne comporte pas un engagement du banquier de maintenir ses concours</i>	101
II – <i>Le plan de cession</i>	103

CHAPITRE II – LA SOUMISSION À DES DEVOIRS SPÉCIAUX

Section 1. La rigueur des devoirs spéciaux	108
§1. <i>Le devoir de loyauté</i>	108
I – <i>Avant la conclusion du contrat</i>	112
A – <i>L’octroi du crédit à une entreprise viable</i>	113
B – <i>Le crédit accordé à une entreprise en état de cessation de paiement</i>	116
II – <i>Au cours de l’exécution du contrat</i>	118
A – <i>Le devoir d’exécuter le contrat en bon professionnel</i>	119
B – <i>Le devoir de coopération</i>	122
C – <i>Le devoir de vigilance</i>	123
D – <i>Le devoir de transparence</i>	126
E – <i>Le devoir de persévérance</i>	127
§2. <i>Le devoir de conseil</i>	133
I – <i>Le devoir de conseil à l’égard du client</i>	137
II – <i>Le devoir de conseil à l’égard de la caution</i>	138
A – <i>Au moment de la conclusion du contrat</i>	140
B – <i>Après la conclusion du cautionnement</i>	141
1) <i>Information sur l’évolution du risque de la caution</i>	141
a) <i>L’information relative à la dette</i>	
b) <i>L’information relative à l’évolution de la solvabilité du débiteur</i>	143
2) <i>Information sur l’existence de l’engagement</i>	143
§3 – <i>Le devoir de secret</i>	144
I – <i>Nature de la responsabilité</i>	144
II – <i>Le domaine du devoir de secret</i>	149
A – <i>Les informations objet du secret</i>	149
B – <i>Les dérogations au secret</i>	151
1) <i>Les dérogations justifiées par la protection de l’intérêt général</i>	151
a) <i>Les dérogations résultant des nécessités de l’administration de la justice</i>	151
b) <i>Les dérogations se justifiant par l’organisation de la profession bancaire</i>	154
c) <i>Les dérogations au profit de l’administration fiscale</i>	156
d) <i>Les dérogations au profit du Conseil du Marché Financier</i>	157
2) <i>Les dérogations justifiées par la protection des intérêts privés</i>	157

§4 – Le devoir d’efficacité.....	162
§5 – le devoir de sécurité.....	162
Section II – L’allègement des devoirs spéciaux	163
§1. Les allègements rattachés aux parties	163
A – Les allègements rattachés au client	163
1) L’obligation de loyauté pesant sur le client	163
2) L’allègement du devoir de conseil.....	166
B- Les allègements rattachés au banquier.....	167
§2. Les allègements rattachés aux circonstances.....	169

TITRE II UNE RESPONSABILITÉ AUTONOME

CHAPITRE I – LA RELATIVITÉ DE LA SOUMISSION AUX RÈGLES DU DROIT COMMUN

Section 1. – L’application des règles du droit commun	173
Section 2. – l’adaptation des règles du droit commun	177

CHAPITRE II – LA MÉCONNAISSANCE DE LA DISTINCTION ENTRE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE

Section 1. – L’irrationalité de la <i>summa divisio</i> du droit de la responsabilité.....	182
§1. – L’altération des règles ordinaires de la responsabilité. 182	
§2. – Les mauvais résultats de la <i>summa divisio</i>	183
Section 2. – La suppression de la <i>summa divisio</i>.....	188
§1. – L’abandon de la responsabilité contractuelle.....	188
A – Le remède proposé.....	188
B – Les effets du remède	191
1) Le droit du créancier à dommages-intérêts.....	191
a) Conditions du droit à dommages-intérêts.....	191
b) La mesure des dommages-intérêts	193
2) Le contenu obligatoire du contrat	194
§2. – Le reclassement de la responsabilité civile du banquier	196
I – La soumission à un régime autonome	197
A – La désobéissance au régime contractuel.....	197
B – La désobéissance au régime délictuel.....	198
II – L’arrangement de la responsabilité	199

<i>A – Le domaine respectif des responsabilités contractuelles et délictuelles</i>	199
<i>B – La responsabilité du banquier à l’égard des tiers à cause de l’inexécution de ses obligations contractuelles</i>	202
Conclusion de la première partie	204

DEUXIÈME PARTIE
CONSTANCE DE LA DIVERSITÉ DE DOMAINES

TITRE PREMIER
LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER DANS LES
OPÉRATIONS IMPOSÉES

CHAPITRE I – LA RESPONSABILITÉ
DU BANQUIER EN MATIÈRE DE COMPTE

SI – La responsabilité du banquier à l’occasion de l’ouverture d’un compte	213
SII – La responsabilité du banquier à l’occasion du fonctionnement du compte	214
§1. <i>L’obligation de tenir le compte</i>	214
§2. <i>L’obligation de surveillance du compte</i>	219
<i>A – Le principe de non-ingérence</i>	219
<i>B – La responsabilité exceptionnelle du banquier</i>	222
Section III – La responsabilité banquier à cause de la clôture du compte	223
§1. <i>Pour le compte de dépôt</i>	223
<i>A – Les causes volontaires</i>	223
<i>B – Les causes involontaires</i>	224
§2. <i>Pour le compte courant</i>	226
<i>A – Les causes de clôture d’un compte à durée déterminée</i> ..	226
<i>B – Les causes de clôture d’un compte à durée indéterminée</i>	227
<i>C – Les causes communes aux comptes à durée déterminée et aux comptes à durée indéterminée</i>	228

CHAPITRE II – LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER DANS
LES OPÉRATIONS DE CAISSE

Section I - La responsabilité du banquier à l’occasion de l’ordre de paiement	234
--	------------

§1 – L'inexécution de l'ordre de paiement	235
I – En matière d'ordre de paiement en général	235
A – L'existence de la provision	237
1) Les sources de la provision.....	237
a) L'ouverture de crédit	238
b) Le solde du compte courant.....	238
c) La remise d'effets.....	239
2) La provision et la pluralité des comptes.....	241
B – La disponibilité de la provision.....	243
C – La transmission de la provision	248
II – Les ordres de paiement dans leur diversité	249
A - En matière de chèque	249
B - En matière de virement.....	249
C - En matière de domiciliation	256
§2 – La responsabilité du banquier à cause de la mauvaise exécution de l'ordre de paiement.....	269
I – Le paiement des chèques	269
A – Le paiement d'un chèque sans provision.....	270
1) Le paiement à découvert.....	270
2) Le paiement par erreur.....	271
B- Le paiement d'un chèque faux ou falsifié.....	271
1) Le paiement en présence d'une opposition.....	272
2) Le paiement en l'absence d'une opposition	274
a) Une faute est établie	274
b) Aucune faute n'est établie.....	280
II – L'exécution des ordres de virement.....	283
III - Le paiement des effets domiciliés	296
A - L'obligation d'obtenir un avis de paiement	296
B - L'obligation de vérification.....	300
Section II - La responsabilité du banquier à l'occasion du mandat d'encaissement	303
§1 – L'obligation de vérification.....	303
§2 – L'obligation de présenter le titre au paiement.....	305
Section III – La responsabilité du banquier dans les opérations de change.....	313

TITRE II
LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER DANS LES
OPÉRATIONS DISCRÉTIONNAIRES
CHAPITRE I – LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER EN
MATIÈRE DE CRÉDIT

Section I - La part du général dans la responsabilité du banquier dispensateur de crédit 317

Sous-section I - L'octroi ou le retrait abusif de crédit..... 317

§1 - La responsabilité du banquier à l'égard de son client ... 318

I – L'inexistence d'une ouverture de crédit 318

A - Sur le plan contractuel..... 318

B - Sur le plan délictuel 319

II - L'existence d'une ouverture de crédit 321

A - La preuve de l'ouverture de crédit 321

1 – La preuve de l'existence de l'ouverture de crédit..... 321

2 - La preuve du contenu de l'ouverture de crédit..... 325

B - La révocation irrégulière de l'ouverture de crédit..... 326

1 – L'ouverture de crédit à durée indéterminée..... 327

a) Les formalités de la révocation 327

b) L'abus de droit 329

2 - L'ouverture de crédit à durée déterminée 329

a) Les causes de révocation prévues par l'art. 706 C.Com. . 330

b) - Les causes de révocation non prévues par l'art. 706..... 332

C – Le préjudice et le lien de causalité..... 333

§2 - La responsabilité du banquier à l'égard des tiers..... 334

I – Les modalités de réparation spécifiques à la faillite ou au règlement judiciaire 335

A – L'inopposabilité des paiements 335

B – Le rejet de la production..... 337

II – L'octroi des dommages-intérêts 338

A – Le demandeur à l'action..... 339

1) En matière de faillite 339

1 – 1 L'action exercée par le syndic 339

a) La qualité d'agir du syndic..... 339

b) Le sort des dommages-intérêts 345

1 – 2 L'exercice de l'action par les créanciers..... 347

2) En matière de règlement judiciaire..... 352

a) Les organes de la procédure..... 353

b) Les créanciers..... 361

<i>B - Le défendeur à l'action</i>	363
<i>C - Le tribunal compétent</i>	364
Sous-section II – La responsabilité du banquier à l’occasion des garanties des crédits bancaires	364
<i>I - La responsabilité du banquier pour subrogation impossible</i>	366
<i>II – La responsabilité du banquier pour défaut de production au passif du débiteur principal</i>	369
Section II La part du spécifique dans la responsabilité du banquier dispensateur de crédit	371
<i>§1 – La responsabilité du banquier dans les opérations de crédit internes</i>	371
<i>§2 - La responsabilité du banquier dans les opérations de crédit internationales</i>	374

CHAPITRE II – LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER EN MATIÈRE DE SERVICES BANCAIRES

Section I – La responsabilité du banquier dans les opérations de caisse secondaires	391
<i>§1 - L’utilisation du service de paiement par les cartes de paiement et de crédit</i>	391
<i>I - Dans le rapport banquier émetteur – fournisseur</i>	392
<i>II - Dans le rapport banquier émetteur – adhérent</i>	393
<i>§2 – L’utilisation du service de paiement par la lettre de crédit et l’accréditif</i>	399
Section II – La responsabilité du banquier dans les opérations liées à l’activité bancaire	400
Sous-section I - La responsabilité du banquier en matière de valeurs mobilières	401
<i>§ 1- La responsabilité du banquier en matière d’émission et de souscription des valeurs mobilières</i>	401
<i>I- La responsabilité du banquier à l’égard de la société émettrice</i>	402
<i>II - La responsabilité du banquier à l’égard des épargnants</i>	403
<i>A - La responsabilité du banquier à l’égard des candidats à la souscription</i>	405
<i>B - La responsabilité du banquier à l’égard des souscripteurs</i>	405
<i>§2 - La responsabilité du banquier dépositaire de valeurs mobilières</i>	407

<i>I - La responsabilité du banquier dépositaire de titres physiques</i>	408
<i>A - Les obligations principales</i>	408
<i>1) - L'obligation de garde</i>	409
<i>2) - L'obligation de restitution</i>	410
<i>B - Les obligations accessoires</i>	
<i>II - La responsabilité du banquier teneur de compte de titres dématérialisés</i>	420
<i>§3 - La responsabilité du banquier à l'occasion de la gestion de portefeuille</i>	422
<i>§4 - La responsabilité du banquier dans la transmission des ordres de bourse</i>	425
<i>Sous-section II - La responsabilité du banquier en matière de location de coffre-fort</i>	429
<i>§1. La sécurité du coffre</i>	430
<i>I - Les conditions de la responsabilité</i>	430
<i>II - L'exonération du banquier</i>	431
<i>A) La force majeure</i>	431
<i>B) Les clauses de non responsabilité</i>	432
<i>§2. L'accès au coffre</i>	433
<i>I - Le libre accès du client</i>	433
<i>A) L'accès au coffre en cas de saisie</i>	434
<i>B) L'accès au coffre loué à plusieurs personnes</i>	434
<i>II - Le contrôle de l'accès au coffre</i>	435
<i>Sous-section III - La responsabilité du banquier en matière de fourniture de renseignements</i>	435
<i>§1. La responsabilité du banquier à l'égard du demandeur de renseignements</i>	436
<i>I - Nature de la responsabilité</i>	436
<i>II - La force de l'obligation</i>	438
<i>III - La mise en œuvre de la responsabilité du banquier</i>	439
<i>§2 - La responsabilité du banquier à l'égard de la personne visée par les renseignements</i>	442
Conclusion de la deuxième partie	443
Conclusion générale	445
Bibliographie	449
INDEX ALPHABÉTIQUE	463